**Termes de Référence**

**1. PROJET:**

Mettre l’égalité et les droits des femmes au cœur des politiques publiques relatives à Covid-19 dans 3 pays africains - Ghana, Côte d’Ivoire et Togo (Projet d’égalité WiLDAF Covid-19).

**2. CONSULTATION**

Une évaluation du genre, des politiques, législations et programmes publics liés à Covid-19 en Côte d’Ivoire.

**3. SOUS LA RESPONSABILITE**

Du réseau WiLDAF - Côte d’Ivoire.

**4. CONTEXTE DE LA CONSULTATION**

**4.1 À propos de WiLDAF-** CI

Femmes, Droit et Développement en Afrique WiLDAF Côte d’Ivoire est un réseau panafricain, non gouvernemental et à but non lucratif, pour les droits des femmes qui envisage de promouvoir, protéger le respect et la réalisation des droits des femmes au Ghana. La mission de WiLDAF Côte d’Ivoire est d’autonomiser les femmes en promouvant leurs droits et en augmentant leur participation et leur influence aux niveaux local, national et international en lançant, en promouvant et en renforçant des stratégies qui lient le droit et le développement. WiLDAF Côte d’Ivoire a cinq domaines clés de programme; Ceux-ci inclus:

**a)** L’accès des femmes à la justice et lutte contre la violence sexuelle et sexiste (VSBG),

**b)** La participation et la représentation des femmes dans la gouvernance démocratique,

**c)** la santé des femmes,

**d)** L’autonomisation économique des femmes grâce aux droits fonciers et agricoles, et

**e)** L’autonomisation des filles

**4.2 Covid-19, son incidence et sa réponse en Côte d’Ivoire**

L'incidence du Covid-19 constitue une menace majeure pour l'humanité. Depuis sa première détection en Chine en décembre 2019, il s'est propagé dans presque tous les pays et territoires du monde. Dans le monde, plus de 26.763.217 millions de personnes ont été infectées avec plus de 876.616 décès[[1]](#footnote-1).

Le Côte d’Ivoire n’a pas été épargné par cette pandémie mondiale. Le nombre des personnes infectées par le virus en Côte d’Ivoire s'élevait à 20.753 sur 195.065 échantillons prélevés avec 126 décès[[2]](#footnote-2) à la date du 02 novembre 2020, au moment de la préparation de ce document. En réponse à sa propagation, le gouvernement ivoirien a annoncé à la mi-mars des mesures d'hygiène et de distanciation sociale améliorées, qui comprenaient une interdiction des rassemblements publics - réunions, séminaires, conférences, ateliers, activités d'église, activités de mosquée, funérailles et une restriction générale de la circulation des citoyens. La restriction générale à la circulation a été levée à compter du 31 juillet 2020, mais les directives relatives à la distanciation sociale et à l'hygiène sont toujours en vigueur.

**4.3 Covid-19 et inégalités de genre et sociales**

La littérature émergente sur la pandémie suggère que Covid-19, et la réponse radicale qui en résulte des gouvernements, auront probablement un impact disproportionné sur les femmes et d'autres groupes vulnérables tels que les PVVIH et leurs PK correspondants. L'opinion est que «… la pandémie a [amplifié] les inégalités existantes entre les sexes…»[[3]](#footnote-3) et a provoqué des perturbations économiques et sociales. Les inégalités comprennent, mais sans s'y limiter:

• le nombre disproportionnellement élevé de femmes qui sont des agents de santé de première ligne - en tant qu'infirmières, médecins et autres agents de santé auxiliaires - qui sont au centre de la riposte à la pandémie mais qui ne sont pas aux postes de décision pour diriger les politiques et les initiatives concernant leur propre psychosocial, sécurité et autres besoins de santé.

• le fardeau accru des travaux de soins non rémunéré à domicile pour les femmes, les filles et d'autres groupes vulnérables.

• Vulnérabilité et risque accrus des femmes et d'autres groupes marginalisés tels que les PVVIH et leurs PK, les groupes du secteur informel tels que les petits commerçants, les portefaix, les artisans, les personnes en apprentissage, les agriculteurs/agricultrices de subsistance soit en raison de leur charge de morbidité existante, stigmatisation et discrimination, environnements de travail dangereux / insalubres, perturbations de leur travail et de leurs moyens de subsistance à

la suite de la réponse covid-19 - restrictions de mouvement, interdiction des rassemblements publics.

• Risque accru de violence sexuelle et sexiste en raison des tensions.

Il est donc important de donner la priorité à la protection et à la promotion des droits de ces groupes vulnérables et socialement marginalisés tels que les femmes et les enfants indigents, les PVVIH et leurs PK associés, pendant cette période.

**4.4 A propos du Projet Egalité Covid-19 du WiLDAF**

Le projet Egalité Covid-19 du WiLDAF est une initiative ouest-africaine dirigée par le Bureau Sous Régional Afrique de l’Ouest du WiLDAF avec le soutien de Carrefour International. Il cherche à placer les droits et l'égalité des femmes et des filles au cœur des politiques publiques, des législations et des programmes en réponse à Covid-19 dans la sous-région ouest-africaine.

4.4.1 Objectif du projet

L’objectif principal est de contribuer à réduire les risques de violations des droits des femmes liées à la situation du corona virus en Côte d’Ivoire, au Ghana et au Togo

Objectifs spécifiques :

* Susciter une prise de conscience des populations, y compris des jeunes sur l’impact du virus sur les femmes et les filles.
* Amener les décideurs étatiques à prendre en compte le genre et les droits des femmes dans les politiques globales et sectorielles relatives au covid19

4.4.2 Activités du projet

1. Étude sur la prise en compte de l’impact du Covid19 sur les femmes et les filles dans les politiques publiques relatives à la pandémie.
2. Rencontre virtuelle de validation et diffusion de l’étude
3. Alliance avec d’autres structures de la société civile et PTF pertinents
4. Visites et séances de travail avec les décideurs
5. Élaboration d’outils de plaidoyer et de sensibilisation des populations (Policy briefs messages audios et visuelles à diffuser sur WhatsApp, twitter, radios)
6. Activités de sensibilisation : émissions radiophoniques et télévisées, diffusions de messages sur les radios, les plates-formes WhatsApp
7. Activités d’éducation à la prévention du Covid19 adaptées aux femmes et aux filles

Afin de soutenir la réalisation de l'objectif global, les objectifs spécifiques et les résultats de cette initiative, WiLDAF se propose de commander une évaluation sexospécifique des politiques, des efforts législatifs ainsi que des programmes en réponse à Covid-19 en Côte d’Ivoire.

**5. PORTEE DES TRAVAUX ET PRODUITS LIVRABLES**

**5.1 Portée des travaux**

Plus précisément, le consultant doit interroger sur:

**a.** L'ampleur de l'impact du Covid-19 sur les femmes et les filles en Côte d’Ivoire.

**b.** La mesure dans laquelle les politiques, les efforts législatifs et les programmes techniques liés à la Covid-19 abordent et répondent à la dynamique et aux inégalités entre les sexes, y compris, mais sans s'y limiter, la manière dont la réponse aborde les augmentations probables de la violence sexuelle et sexiste chez les femmes et les filles, l'effet de Covid-19 sur la vie familiale , les normes traditionnelles et sociales, ainsi que la mesure dans laquelle la réponse aborde l'effet de la Covid-19 sur le statut économique des femmes, entre autres. Cet aspect de l'évaluation et de l'analyse devrait également mettre en évidence les réussites et les lacunes, en identifiant les nouvelles opportunités et les meilleures pratiques pour améliorer les réponses futures à la pandémie.

L'étude devrait également identifier les institutions / organisations qui se sont engagées à soutenir les femmes et les filles pendant la période de pandémie de Covid-19 et mettre en évidence leur succès.

**c.** Principales leçons que les femmes et les filles peuvent tirer de Covid-19 et de sa réponse et recommandations clés pour les activités de plaidoyer et de sensibilisation.

**d.** Cartographie des structures qui ont été en charge de la gestion de l'impact de Covid-19 au niveau national et du district et analyse du pouvoir de cette institution

Le/la consultant(e) doit utiliser un mélange de méthodologies qualitatives et quantitatives, y compris des examens documentaires, des discussions de groupe ciblées, des entretiens individuels, entre autres, pour collecter des données primaires pertinentes pour soutenir l'examen.

Le/la consultant(e) doit également être conscient de la distanciation sociale Covid-19 et autres directives d'hygiène et les appliquer pendant les processus de collecte de données, en particulier lors des engagements des parties prenantes et des réunions / discussions de groupe ciblées.

**5.2 Résultats attendus / livrables**

Les livrables suivants sont attendus du consultant une fois recruté:

a) Un rapport initial avec une méthodologie détaillée et un plan de travail pour la revue

b) Une première ébauche du rapport, en veillant à ce qu'il s'aligne sur la portée des travaux décrits dans les TDR

c) Un rapport final qui traite clairement de la portée des travaux prévus par les TDR

d) Une présentation PowerPoint résumant le contexte, la méthodologie et les résultats de la revue

e) Un Policy brief

**6. PERIODE DE CONSULTATION**

La Consultation prendra environ 4 semaines et la finalisation du produit final 10 jours (y compris les corrections du premier draft et la validation du rapport final de l’étude.

**7. QUELQUES CONSIDERATIONS IMPORTANTES**

**7.1 Coordination de la consultance**

Le/la consultant(e) sera géré(e) par la coordination nationale du WiLDAF-CI

**7.2 Considérations éthiques**

• Le/la consultant(e) doit déclarer tout conflit d'intérêt avec WiLDAF-CI, la Coordination du WiLDAF-AO (Bureau sous régional) ou d'autres parties prenantes, dans le cadre de sa soumission.

• Les méthodes de collecte de données doivent adhérer à l'éthique de recherche standard et être fondées sur un consentement éclairé clair (écrit et verbal). Le processus et les produits doivent respecter les normes de WiLDAF-CI, y compris les normes de qualité des programmes.

• Le/la consultant(e) doit appliquer une approche fondée sur les droits et ne pas nuire à leurs processus de collecte de données.

• Le/la consultant(e) doit adhérer aux principes de sauvegarde de WiLDAF-CI.

**7.3 Documentation de la recherche**

* WiLDAF-CI, exige une documentation appropriée, qu'il s'agisse de citations de sources, de notes de terrain, de transcriptions d'entrevue, de procès-verbaux de réunion, de notes de discussion de groupe, etc. Nous attendons du consultant qu'il soit rigoureux dans la documentation des sources.
* Tout rapport (y compris le rapport initial) doit inclure des citations complètes de toutes les sources utilisées.
* Les sources primaires doivent être utilisées dans la mesure du possible par rapport aux sources secondaires. Par exemple, Le/la consultant(e) doit référencer une statistique à son rapport d'origine, et non à l'endroit où elle est citée en second lieu par un journal ou un site Web.
* Si des personnes ont été interviewées pendant la recherche, les formulaires de consentement doivent être soumis, signés et datés. Tous les entretiens menés doivent être enregistrés et transcrits, et les enregistrements et les transcriptions doivent être transmis à WiLDAF-CI.
* Si nécessaire, l'autorisation des détenteurs de droits d'auteur d'adapter le matériel doit être demandée et l'approbation soumise à WiLDAF-CI

**8. PROFIL DU CONSULTANT**

Le/la consultant(e) idéal(e) doit posséder les qualités, les antécédents et l'expérience suivants:

• Une combinaison de compétence de Juriste et d'expert en genre est préférable

• Doit avoir au moins 5 à 10 ans d’expérience dans les domaines du genre, du droit et surtout des droits des femmes

• Doit posséder de solides compétences dans les méthodologies de recherche juridiques et autres.

• Doit avoir une bonne expression en français écrit et oral.

• Doit avoir d'excellentes compétences en communication, y compris la rédaction de rapports clairs et concis.

• Expérience de travail en Côte d’Ivoire.

**9. CONDITIONS DE SOUMISSION**

Les candidats intéressés devront soumettre:

• Une lettre de motivation et un CV décrivant des travaux similaires entrepris dans ce domaine.

• Une proposition technique et financière.

• Les Coordonnées de deux (2) références

**Les candidatures doivent être envoyées aux adresses du** WiLDAF-CI :

Siège : Abidjan, Plateau, rue Paris-village, Cel : 40 21 28 34

[Wildaf\_ci@yahoo.fr](mailto:Wildaf_ci@yahoo.fr) / [wildaffeddaf@gmail.com](mailto:wildaffeddaf@gmail.com)

1. <https://covid19.who.int/> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://ghanahealthservice.org/covid19/> [↑](#footnote-ref-2)
3. See COVID-19\_Preparedness\_and\_Response\_-\_UNFPA\_Interim\_Technical\_Briefs\_Gender\_Equality\_and\_GBV\_ [↑](#footnote-ref-3)